Docusign Envelope ID: 10A0A97D-F37B-4348-9167-BFF1898F2C2A

CYATHEA
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 24 rue de la Lorraine – 97400 SAINT-DENIS
391 179 017 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

(Ci-après dénommée la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 novembre,
A 14 heures,

La société **GREEN ARROW**, société par actions simplifiée au capital social de 3.791.205 euros dont le siège social est situé 171-173 rue Léon Blum – 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 987 479 607 (ci-après dénommée « **GREEN ARROW** ») et représentée par son Président, Monsieur Laurent GALDEMAS,

Associé unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation de l'apport en nature par GREEN ARROW de 2.350 actions de la société ECO-MED OCEAN INDIEN, de son évaluation et de sa rémunération ;
- Augmentation du capital social de 21.255 euros par voie d'apport en nature et émission de 1.417 actions ordinaires nouvelles ;
- Modification des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION
(Approbation de l'apport en nature par GREEN ARROW de 2.350 actions de la société ECO-MED OCEAN INDIEN, de son évaluation et de sa rémunération)

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- du contrat d'apport en date du 31 octobre 2025, annexé au présent procès-verbal (**Annexe**), aux termes duquel GREEN ARROW fait apport à la Société, sous certaines conditions, de deux mille trois cent cinquante (2.350) actions en pleine propriété de la société ECO-MED OCEAN INDIEN, société par actions simplifiée au capital de 470.000 euros, dont le siège social est situé

Docusign Envelope ID: 10A0A97D-F37B-4348-9167-BFF1898F2C2A

24 Rue de la Lorraine – 97400 SAINT-DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 802 123 976 (ci-après dénommée « **ECO-MED OCEAN INDIEN** »),

- du rapport du cabinet AGUILERA BURNICHON DEBARD AUDIT, Commissaire aux apports, désigné par décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2025, dont les conclusions font état que l'apport susvisé n'est pas surévalué, et qu'en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal à un million cent vingt-huit mille deux cent cinquante euros (1.128.250 €),

Approuve ledit apport et l'évaluation qui en a été faite aux conditions stipulées dans le contrat d'apport.

DEUXIEME DECISION

(Augmentation du capital social de vingt et un mille deux cent cinquante-cinq (21.255) euros par voie d'apport en nature et émission de mille quatre cent dix-sept (1.417) actions ordinaires nouvelles)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports, décide, à titre de rémunération de l'apport en nature approuvé aux termes de la décision qui précède, d'augmenter le capital social d'un montant nominal de vingt et un mille deux cent cinquante-cinq (21.255) euros par l'émission de mille quatre cent dix-sept (1.417) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune, assorties d'une prime d'apport globale d'un million cent six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.106.995) euros, entièrement libérées et attribuées à GREEN ARROW.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits que celles de leur catégorie et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'associé unique constate, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société résultant de l'apport d'actions appartenant à GREEN ARROW dans la société ECO-MED OCEAN INDIEN. Le capital social de la Société est ainsi porté à trente-six mille deux cent cinquante-cinq (36.255) euros.

TROISIEME DECISION

(Modifications corrélatives des statuts)

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« ***ARTICLE 6 - APPORTS***

[…]

3/ Il a été apporté à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux mille trois cent cinquante (2.350) actions de la société ECO-MED OCEAN INDIEN (802 123 976 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION), évaluées à leur valeur nette comptable à un million cent vingt-huit mille deux cent cinquante (1.128.250) euros.

En conséquence, aux termes des décisions de l'associé unique en date du 12 novembre 2025, le capital social a été augmenté, en rémunération dudit apport, d'une somme nominale de vingt et un mille deux

Docusign Envelope ID: 10A0A97D-F37B-4348-9167-BFF1898F2C2A

cent cinquante-cinq (21.255) euros, par l'émission de mille quatre cent dix-sept (1.417) actions nouvelles, de 15 euros de valeur nominale chacune, assorties d'une prime d'apport globale d'un million cent six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.106.995) euros. »

« ***ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à ***trente-six mille deux cent cinquante-cinq euros (36.255) euros****.*

Il est divisé en ***deux mille quatre cent dix-sept (2.417) actions*** *de* ***quinze (15) euros*** *de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.* »

QUATRIEME DECISION

(*Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par le procédé de signature électronique DocuSign

DocuSigned by:
Laurent Galdemas
6E46EB8C6A2E494...

GREEN ARROW
Représentée par Monsieur Laurent GALDEMAS